ques et leur économie, sur les besoins du pays et le commerce de ces animaux, et enfin sur les circonstances particulières dans lesquelles on est placé. On considère comme des circonstances favorables à cette branche de l'agriculture : 1° l'existence sur un domaine de pâturages abondans et d'enclos etendus où les jeunes poulains peuvent s'ébattre et développer leurs forces, sans qu'on soit assujetti à une surveillance trop attentive sur eux, mais en même temps sans courir le risque de les voir perdre toute leur valeur par des accidens graves. Les pâtures un peu sèches, mais sur lesquelles on trouve des eaux pures et quelques ombrages paraissent les plus convenables; 2° une étendue d'herbages où l'herbe ou le foin sont d'une qualité telle qu'ils ne conviennent ni au bétail à cornes ni aux bêtes à laine; 3° une situation dans laquelle il est difficile d'employer autrement le produit des terres; 4° enfin une localité où l'avoine est à bas prix. On élève souvent encore des chevaux avec profit dans les lieux où les races améliorées depuis long-temps jouissent d'une réputation qui fait rechercher les produits de ces pays et élève suffisamment leur valeur vénale pour balancer avantageusement le compte des jeunes animaux, quelque dispendieux que soient les alimens ou les soins qu'on leur donne, ou dans ceux où, comme cela se pratique dans plusieurs cantons de la Normandie, on achète de jeunes poulains de bonnes races dans les pays où on se livre à leur propagation, pour les nourrir, les dresser et les revendre à 5 ou 6 ans à un prix satisfaisant, après en avoir tiré un travail modéré qui paie en partie leur entretien.

Les besoins d'un pays civilisé réclament une si grande variété de chevaux de qualités et valeurs si différentes, qu'indépendamment des considérations économiques auxquelles il est indispensable d'avoir égard avant de se livrer à l'éducation de l'espèce chevaline, il faut encore discuter les avantages plus ou moins grands qu'on pourra recueillir en élevant des animaux propres, soit au gros trait, au roulage, à l'agriculture, à la poste, pour l'armée, le carrosse ou la selle, soit dans chacune de ces catégories des chevaux de telle ou telle qualité et d'un prix plus ou moins élevé.

Dans l'impossibilité d'embrasser ce sujet dans toute son étendue, nous donnerons simplement des formules pour l'éducation des chevaux de selle et de carrosse de 1er choix et ceux de gros trait et de labours (1).

1° *Chevaux de selle de premier choix.*

L'éducation des chevaux de cette qualité ne peut faire l'objet d'une spéculation agricole que pour ceux qui possèdent une très grande expérience dans cette matière et des capitaux assez considérables. Elle exige les soins les plus attentifs et une grande sagacité, quand on veut la rendre profitable. Dans les établissemens ou l'on se livre ainsi à l'élève des chevaux de selle de premier choix, on ne peut pas compter sur le travail des animaux pour couvrir une partie des dépenses de leur entretien, et il est indispensable, quand cette industrie est liée à un autre établissement rural, d'avoir un directeur en chef ou un contre-maître qui dirige le haras, surveille la monte, dresse les poulains, et est en même temps médecin vétérinaire. Le moindre capital fixe d'exploitation qu'on puisse consacrer à l'achat des animaux est de 38 à 40,000 fr., savoir :

Pour un étalon de 1er choix, ou de sang.	6,000 fr.
40 jumens poulinières, à 800 fr. .	32,000
Total.	38,000 fr.

Frais annuels d'entretien du haras.

a. Remonte du haras tous les 10 ans par des achats ou par le remplacement des vieux animaux par de jeunes pris dans le haras; dépense annuelle.			3,800 fr. c.
b. Intérêts du capital de 1re mise à 7 1/2 p. 0/0, à cause des risques attachés aux spéculations de cette nature, ci. . . .			2,850
c. Nourriture. Etalon. Avoine, 25 hect. par an, à 5 fr. l'hect.			125
Foin, 5 kil. par jour pour l'année. 18 quint. mét. 25			
Juments, foin, soit à l'écurie, soit au pâturage, 12,5 k. par tête; pour l'année. .	1,825		
Total des fourrages pour l'année (2).	1843	25	
d. Soins et pansemens. Appointemens du directeur en chef, 1/3 seulement à la charge de cette partie du service, à raison de 2400 fr. . . .			800 fr. » c
Salaire et entretien d'un valet d'écurie. . .			300 »
e. Logement de 41 bêtes à 6 fr. par tête. .			246 »
Total des frais annuels d'entretien du haras.			8,121 »

Le *produit annuel* du haras consiste, terme moyen, en 30 poulains qui, par conséquent, reviennent chacun à 270 fr. environ.

Frais annuels d'éducation des poulains jusqu'à l'âge de 5 ans, y compris les soins pour les dresser.

a. Avoine. 1re année, pendant 210 jours à 4 lit. par jour; pour les 30 têtes.			252 hectol.
2e année, 180 jours à 6 lit.			324
3e année, *id.*			324
4e année, *id.*			324
5e année, *id.* à 8 lit..			532
Total. . . .			1756
1756 hect. d'avoine à 5 fr. l'hect. . . .			8,780 fr. » c.
b. Soins, pansement et éducation. Appointemens du chef; 2/3 à la charge de cette partie du service.			1,600 »
Salaire et entretien de 8 valets d'écurie pour 150 poulains, à 300 fr. par tête.. . .			2,400 »
Médicamens et objets divers.			260 »
c. Logement. La moitié des frais de celui des bêtes adultes, ou 3 fr. par tête; pour 150 bêtes..			450 »
Total des frais pour les élèves.			21,611 »

Recettes annuelles.

30 poulains à raison de 1,200 fr. chaque..			36,000 f. »
A déduire pour accidens, mort, dépréciation des animaux, 20 p. 0/0 de la valeur. .			7,200 »
Reste.			28,800 »
Frais à soustraire.			21,611 »
Recette nette annuelle pour payer les fourr.			7,189 »

(1) La majeure partie des formules que nous donnons ici sont empruntées à l'ouvrage de M. Kreyssig, dont nous avons parlé à la page 330.

(2) D'après le système adopté, le produit net représentant la valeur des fourrages consommés, celle-ci n'est pas portée en ligne de compte.